Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation
Bassins versants de l'Austreberthe et du Saffimbec

Novembre 2021

Zonage réglementaire

Villers-Écalles

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de la Seine-Maritime
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Seine-Maritime

Villers-Écalles
1/2
Feuille VIL-1

Localisation du secteur dans la zone d'étude

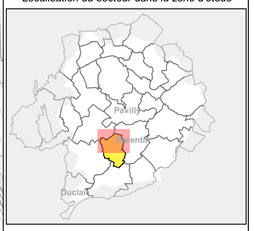

Localisation de la feuille VIL-1

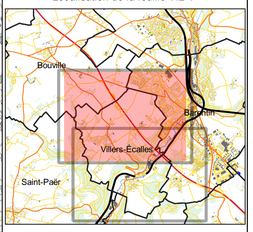

Légende

Zonage réglementaire
- Zone bleu clair
- Zone bleu foncé
- Zone rouge
- Zone de vigilance (remontée de nappe)
- Zone hachurée violette (remontée de nappe)

Cotes de référence
- Cotes de référence pour l'inondation par débordement
- Application réglementaire de la cote de référence ruissellement

Fond cartographique
- Limites communales
- Limites du bassin versant
- Zone non étudiée (hors bassin versant)
- Bâti existant
- Cimetières
- Parcelles cadastrales
- Zones boisées

Cours d'eau, étangs, mares, etc.
- Bassins de rétention
- Étangs, mares, etc.
- Bassin de STEP
- Lit mineur des cours d'eau non étudiés

Voies de communication
- Autoroute
- Routes départementales
- Autres routes et chemins
- Voie ferrée

Topographie
- Courbes de niveau (eq. 5 m)
- Talus et ruptures de pente

Fond cartographique :
*Parcelles cadastrales d'après DGI2020**
*Bâti d'après DGI2020**
*Éléments topographiques : BDTopo 2018***

** les parcelles et le bâti ont été modifiés localement pour assurer la cohérence des fonds avec les données topographiques et la BDOrtho, notamment pour la position des cours d'eau.*

*** les zones boisées et les plans d'eau ont été supprimées dans l'emprise des zones réglementaires pour faciliter la lecture des cartes.*

N

0 50 100 150 200 250 m

Échelle pour édition au format A1 : 1:5,000

Échelle pour édition au format A3 : 1:10000

Novembre 2021

17/11/2021 - version 6

Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation
Bassins versants de l'Austreberthe et du Saffimbec

Novembre 2021

Zonage réglementaire

Villers-Écalles

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de la Seine-Maritime
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Seine-Maritime

Villers-Écalles
2/2

Feuille VIL-2

Localisation du secteur dans la zone d'étude

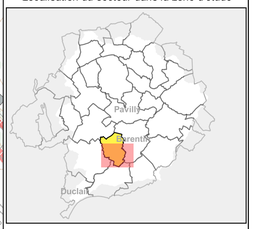

Localisation de la feuille VIL-2

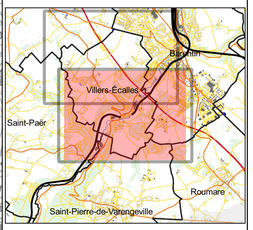

Légende

Zonage réglementaire
- Zone bleu clair
- Zone bleu foncé
- Zone rouge
- Zone de vigilance (remontée de nappe)
- Zone hachurée violette (remontée de nappe)

Cotes de référence
- Cotes de référence pour l'inondation par débordement
- Application réglementaire de la cote de référence ruissellement

Fond cartographique
- Limites communales
- Limites du bassin versant
- Zone non étudiée (hors bassin versant)
- Bâti existant
- Cimetières
- Parcelles cadastrales
- Zones boisées

Cours d'eau, étangs, mares, etc.
- Bassins de rétention
- Étangs, mares, etc.
- Bassin de STEP
- Lit mineur des cours d'eau non étudiés

Voies de communication
- Autoroute
- Routes départementales
- Autres routes et chemins
- Voie ferrée

Topographie
- Courbes de niveau (eq. 5 m)
- Talus et ruptures de pente

Fond cartographique :
*Parcelles cadastrales d'après DGI2020**
*Bâti d'après DGI2020**
*Éléments topographiques : BDTopo 2018***

** les parcelles et le bâti ont été modifiés localement pour assurer la cohérence des fonds avec les données topographiques et la BDOrtho, notamment pour la position des cours d'eau.*

*** les zones boisées et les plans d'eau ont été supprimées dans l'emprise des zones réglementaires pour faciliter la lecture des cartes.*

N

0 50 100 150 200 250 m

Échelle pour édition au format A1 : 1:5,000

Échelle pour édition au format A3 : 1:10000

Novembre 2021

17/11/2021 - version 6